



CHOISIR SON INTERMÉDIAIRE FINANCIER

PAGES 16 À 20

Plus la conjoncture économique est dégradée, plus vous devez penser à mettre de l'argent de côté. Encore faut-il savoir comment procéder. Votre premier réflexe est de vous adresser à votre banquier. Mais est-il compétitif ? Pour le savoir, il faut comparer son offre avec celle de ses concurrents, sans oublier les banques en ligne. Nous avons passé leurs produits en revue : vous serez surpris par leur niveau de performance et leur diversité. Autre solution si vous voulez du sur-mesure : les gestionnaires de patrimoine. Ils sont beaucoup plus faciles d'accès qu'on ne le croit, surtout la nouvelle génération qui opère à 100% sur Internet, comme Linxea ou Altaprofits. Enfin, si vous êtes salarié, pensez au plan d'épargne entreprise de votre employeur : vous y ferez fructifier au mieux vos économies, et bénéficierez, en prime, d'un gros avantage fiscal.

0%

LES BANQUES INTERNET N'APPLIQUENT AUCUNS FRAIS D'ENTRÉE SUR DES CENTAINES DE FONDS D' ACTIONS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

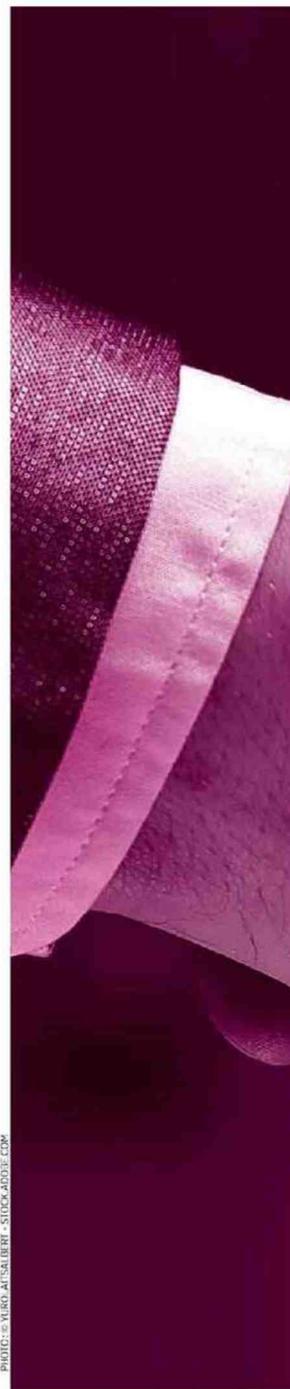
5 ans

DÉLAI DE BLOCAGE DE L'ÉPARGNE APRÈS LEQUEL LES PLUS-VALUES ISSUES D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE SONT EXONÉRÉES D'IMPÔTS

0€

LES GESTIONNAIRES DE PATRIMOINE EN LIGNE NE FONT PAS PAYER LE CONSEIL : ILS PRÉLÈVENT DES FRAIS (MODIQUES) SUR LES PRODUITS SOUSCRITS

PHOTO: © YURIO JACSAUBERI - SHUTTERSTOCK.COM





BANQUE Mieux vaut confier son argent à un établissement en ligne spécialisé, les produits d'épargne y sont plus performants

Crédit agricole, LCL, Société générale... Les banques de réseau captent plus de 85% de l'épargne des Français. Les établissements 100% en ligne, tels que Boursorama banque, Fortuneo ou BfoBbank, ont beau être de plus en plus faciles d'accès (aucune condition de revenus n'est imposée pour leur offre bancaire de base), ils n'en recueillent que les miettes. Si ce choix des épargnants peut se comprendre concernant les placements de trésorerie (livrets, comptes à terme, fonds monétaires...), il est plus que discutable pour les produits axés sur la Bourse, les seuls capables de générer de grosses plus-values, et dont les performances peuvent fortement varier d'un gestionnaire à l'autre. Qualité des fonds proposés, niveau de frais, disponibilité des conseillers : notre comparatif des offres de placements entre ces deux mondes vous aidera à choisir le bon intermédiaire pour faire fructifier votre argent.

GAMME DE PRODUITS PLUS DE 100 FONDS PEA SONT DISPONIBLES CHEZ BFORBANK OU BOURSORAMA

Fonds d'actions françaises, des zones Europe, Asie ou Amérique, ou ciblant les pays émergents : les banques de réseau

disposent de tous les produits boursiers. Toutefois, le choix reste limité. On ne trouve guère plus de 15 fonds éligibles au PEA (plan d'épargne en actions) à la Société générale et chez BNP Paribas. Si vous n'êtes pas très actif (un ou deux fonds négociés par an), cela peut suffire. Sinon, vous aurez intérêt à vous tourner vers un établissement en ligne. Fortuneo propose ainsi 100 fonds PEA, BforBank 130, Boursorama près de 200...

Logique : ces banques ont noué des partenariats avec les plus prestigieuses sociétés de gestion, telles que DWS, DNCA ou Fidelity... A la clé, des performances souvent remarquables : +30% sur un an, par exemple, pour le meilleur fonds d'actions internationales de DWS, contre +17% à la Société générale et +13% au Crédit agricole...

NIVEAU DE FRAIS PRIVILÉGIEZ LES BANQUES EN LIGNE POUR RÉDUIRE LE MONTANT DE LA FACTURE À PAYER

A condition d'investir un gros montant (au moins 10000 euros), il est possible de négocier de moitié les frais d'entrée d'un fonds de votre banque. De quoi les faire

tomber à 1 ou 2%. Idem pour l'assurance vie : au lieu des 2 à 3% de frais habituels, banquiers et assureurs acceptent souvent de couper la poire en deux pour peu que le client investisse une somme rondelette. Il sera plus difficile d'éviter les frais « d'arbitrage », facturés à chaque fois qu'on modifie la répartition de son épargne au sein de son contrat. Nombre de banques traditionnelles offrent un arbitrage gratuit par an, mais

au-delà, il en coûte entre 0,5 et 1% du montant transféré. Gênant, d'autant plus que les banques en ligne, elles, ne font pas dans la demi-mesure : aucuns frais d'entrée sur des centaines de fonds, et gratuité totale sur les versements et les arbitrages réalisés sur leurs assurances vie... Pas de doute : si vous voulez gérer activement votre épargne, c'est à un opérateur Internet qu'il faut vous adresser.

ORDRES DE BOURSE LES TARIFS DES ÉTABLISSEMENTS INTERNET SONT DE DEUX À CINQ FOIS MOINS ÉLEVÉS

Si vous vous contentez d'acheter une poignée d'actions par an, votre banque fera l'affaire. Pour un ordre de 5000 euros, il

Pas de frais d'entrée sur des centaines de fonds chez les banques en ligne

PHOTO: © PHOTOGRAPHER - STOCK.AGENCE.COM

AVEZ-VOUS ACCÈS À LA CELLULE DE GESTION PRIVÉE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE ?



ÉTABLISSEMENT	TICKET D'ENTRÉE (1)	ACTIFS GÉRÉS (2)
Banque populaire	150 000 euros	75 milliards d'euros
BNP Paribas	250 000 euros	100 milliards d'euros
BPE	300 000 euros	10 milliards d'euros
Caisse d'épargne	150 000 euros	120 milliards d'euros
CIC	1 000 000 euros	20 milliards d'euros
Crédit agricole	250 000 euros	110 milliards d'euros
LCL	250 000 euros	40 milliards d'euros
Société générale	500 000 euros	60 milliards d'euros

(1) Montant du patrimoine financier à détenir sur le compte.
(2) Par la cellule privée de la banque

La gestion bancaire privée a longtemps été réservée aux multimillionnaires. Aujourd'hui, il suffit de 250 000 euros d'épargne financière, et même parfois moins, comme à la Banque populaire ou à la Caisse d'épargne, pour bénéficier de ce traitement de faveur. Au menu : une analyse pointue de votre patrimoine, des conseils adaptés à vos objectifs, des montages fiscaux et juridiques sur mesure, et des produits d'épargne (assurance vie, fonds, mandat de gestion boursière...) peu chargés en frais et plus performants que la moyenne.

CARACTÉRISTIQUES ET OFFRES DE PRODUITS D'ÉPARGNE DES PRINCIPALES BANQUES EN LIGNE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT (MAISON MÈRE)	NOMBRE DE CLIENTS	PRODUITS D'ÉPARGNE ET CRÉDITS PROPOSÉS (1)				ACCESSIBILITÉ DES CONSEILLERS EN SEMAINE (3) (LE SAMEDI)
		ASSURANCE VIE (NOMBRE DE FONDS)	LIVRET A ET LDDS (2) (PEL ET CEL)	COMPTE SUR LIVRET (LIVRET JEUNE)	CRÉDIT IMMOBILIER (CRÉDIT CONSO)	
BforBank (Crédit agricole)	280 000	Oui (50)	Oui (Non)	Oui (Non)	Oui (Oui)	De 8 h à 22 h (de 9 h à 18 h)
Boursorama Banque (Société générale)	3 millions	Oui (410)	Oui (Oui)	Oui (Non)	Oui (Oui)	De 8 h à 22 h (de 8 h 45 à 16 h 30)
Fortuneo (Crédit mutuel Arkéa)	950 000	Oui (225)	Oui (Non)	Oui (Non)	Oui (Non)	De 8 h à 20 h (de 9 h à 18 h)
Hello Bank ! (BNP Paribas)	650 000	Oui (45) (4)	Oui (Oui)	Oui (Oui)	Oui (Oui)	De 10 h à 20 h (de 9 h à 17 h 30)
Monabanq (Crédit mutuel AF) (5)	350 000	Oui (265)	Oui (Non)	Oui (Oui)	Oui (Oui)	De 8 h à 21 h (de 9 h à 16 h)

(1) En plus du PEA et du compte-titres ordinaires (sans avantage fiscal) que tous les établissements proposent. (2) Livret de développement durable et solidaire, au taux identique à celui du Livret A (1% depuis le 1^{er} février 2022). (3) Par téléphone ou e-mail. (4) Les fonds proposés sont issus de la gamme commercialisée par BNP Paribas. (5) Crédit mutuel Alliance Fédérale.

vous en coûtera entre 15 et 25 euros. Les établissements en ligne sont toutefois moins chers : 10 euros chez Bforbank ou Fortuneo, et pas plus de 5 euros en passant par un courtier spécialisé, comme Saxo Banque, Bourse Direct ou DeGiro (lire le tableau page 32). A cette économie s'ajoute celle des droits de garde, c'est-à-dire les frais de conservation des actions. Alors que les banquiers facturent presque toujours ce service (autour de 0,3% de la valeur du compte), aucun courtier ni banque Internet ne le font. Au total, les frais des réseaux bancaires s'avèrent de deux à cinq fois plus élevés que chez les établissements en ligne. Les boursicoteurs passant plus de deux ordres par mois ne doivent pas hésiter à y ouvrir un compte : ils économiseront au moins 300 ou 400 euros par an.

GESTION EN LIGNE LES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION DES BANQUES CLASSIQUES NE SONT PAS AU NIVEAU

Actualités économiques, cotation des titres, analyse de sociétés... Longtemps à la traîne, les banques traditionnelles se sont mises à la page et délivrent aujourd'hui via leur site une somme d'informations considérable sur les marchés. Elles sont moins prolixes sur les fonds, et se bornent le plus souvent à fournir des données de base (durée de détention conseillée, fiscalité...) sur leurs produits « maison ». Si cela peut convenir dans un premier temps, l'investisseur exigeant trouvera

Comptez de 8 à 10 jours pour obtenir un rendez-vous dans une banque classique

A l'image des grandes banques à guichets, la plupart des établissements en ligne disposent de tous les produits d'épargne de base (livrets, PEL, CEL...) et d'une offre de crédit. Mais leur principal atout réside dans leur large palette de fonds à frais réduits, couvrant

davantage d'aides à la décision chez un établissement en ligne, avec notamment des outils d'analyse graphique de niveau professionnel, un accès aux Bourses délaissées par les banques de réseau (Canada, Italie, Suisse...) et des palmarès pour chaque type de fonds.

CONSEILLERS DANS LA PLUPART DES ÉTABLISSEMENTS INTERNET, VOUS POUVEZ AUSSI LES JOINDRE EN SOIRÉE

Avec une banque classique, les conseillers sont disponibles au téléphone chaque jour de la semaine, généralement de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. En cas de doute ou de souci sur un placement (risque, frais, liquidité...), un rendez-vous en agence est programmable en agence sous huit à dix jours. Du côté des établissements en ligne ? Il a longtemps fallu se débrouiller seul devant son écran, mais cette époque est révolue. Pour compenser l'absence d'agence, ils ont engagé et formé des téléconseillers (on en compte une centaine chez Monabanq, près de 250 chez Boursorama), joignables par téléphone ou par mail, le tout sur de larges plages horaires : de 8 heures à 20 ou 21 heures en semaine, et le samedi

tous les secteurs (actions, obligations, immobilier, matières premières...), disponibles notamment via leurs assurances vie, elles-mêmes exemptes de tous frais d'entrée. Autre avantage : les conseillers sont joignables durant des plages horaires très étendues, y compris le samedi.

jusqu'en fin d'après-midi. Un avantage quand on quitte son travail après 19 heures, même si chaque conseiller ayant des dizaines de clients à gérer en même temps, en contacter un dans l'heure n'est pas toujours aisé...

CADEAUX LES FRAIS DE TRANSFERT DE SON COMPTE-TITRES DANS UNE BANQUE EN LIGNE SONT REMBOURSÉS

Au moins trois ou quatre fois par an, courtiers et banques en ligne affichent sur leur plateforme des cadeaux de bienvenue afin d'attirer les clients des autres établissements. Ces offres prennent la forme de versements d'argent allant de 80 à 120 euros, parfois davantage. Il y a même souvent moyen de doubler la mise en parrainant l'ouverture de compte d'un ou de plusieurs proches (100 euros de prime par parrainage chez BforBank, 110 euros chez Fortuneo...). S'ajoutent généralement à cela le remboursement des frais de transfert de compte-titres ou de PEA qui leur sont facturés par l'établissement bancaire de départ, le plus souvent à concurrence de 2 000 euros, plus la gratuité des 50 ou des 100 premiers ordres de Bourse, à condition toutefois que le nouveau compte reste ouvert au moins un an et que les ordres en question soient passés dans les trois mois qui suivent. ●



GESTIONNAIRES DE PATRIMOINE

La nouvelle génération opère sur Internet

Comme près de 75% des épargnants, peut-être n'avez-vous qu'une confiance limitée dans les conseils et les placements de votre banquier... Pourquoi alors ne pas faire appel à un CGP, autrement dit un conseiller en gestion de patrimoine ? Il vous aidera à identifier vos besoins actuels et futurs, et s'emploiera à constituer le patrimoine financier et immobilier convenant à votre profil. Le tout pour un coût plus modique qu'on ne le croit, surtout si vous optez pour un organisme opérant à 100% sur Internet (lire notre sélection dans le tableau ci-dessous). Mais avant d'y ouvrir un compte, vérifiez qu'il offre l'ensemble des garanties professionnelles requises, et veillez à ce qu'il défende vos intérêts en toute indépendance vis-à-vis des compagnies d'assurances et des sociétés de gestion de fonds.

ACCESSIBILITÉ PAS DE MINIMUM À PLACER POUR DEVENIR CLIENT D'UN GESTIONNAIRE D'ÉPARGNE EN LIGNE

Un CGP disposant d'une agence physique ouvrira rarement sa porte à moins de 500 ou de 1 000 euros d'épargne mensuelle, en particulier s'il fait partie d'un important réseau national, tel que Cyrus Conseil, Primonial ou Thesaurus. Rien à voir avec la nouvelle génération de gestionnaires d'épargne, les Altaprofits, Bienprévoir.fr, Linxea, Meilleurtaux

Placement ou Netinvestissement, qui se sont installés sur Internet afin de rendre la profession accessible au plus grand nombre : chez eux, aucune mise minimale n'est requise pour devenir client, et les produits d'épargne peuvent être souscrits en direct sur leur site. S'agissant des conseils, tout se fait évidemment en ligne, les experts de ces sociétés étant joignables par mail, téléphone ou vidéo.

SÉCURITÉ LE STATUT DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENT FINANCIER EST UN GAGE DE SÉRIEUX ET DE COMPÉTENCES

Toutes les sociétés Internet sérieuses ont adopté le statut de conseiller en investissement financier (CIF) : il les habilite, après vérification de leurs compétences, à distribuer des placements à risque et les place sous le contrôle de l'Autorité des marchés financiers, laquelle ne plaisante pas avec les plans d'épargne mal ficelés. Autre garantie pouvant vous rassurer sur l'étendue des services proposés : être enregistré à l'Orias, afin de détenir la qualité de courtier en assurances.

PRODUITS BOURSE, IMMOBILIER, ASSURANCE VIE, MONTAGES FISCAUX : L'ÉVENTAIL EST SOUVENT TRÈS LARGE

Parmi les produits d'épargne les plus distribués par ces gestionnaires en ligne figurent l'assurance vie multisupport et le plan d'épargne retraite (PER). Il est vrai

que les compagnies leur concoctent des contrats spécifiques, offrant un large choix de supports d'investissement, avec, en prime, l'assistance de juristes pour rédiger la clause bénéficiaire (elle permet de désigner les personnes qui recueilleront l'épargne en compte en cas de décès du souscripteur du contrat). Mais ils proposent aussi, selon le profil du client, des plans d'épargne en actions (PEA), des fonds pour réduire ses impôts (FCPI, Sofica, groupement foncier...) ou pour obtenir un complément régulier de revenus, notamment à travers des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

RÉMUNÉRATION ELLE PROVIENT DES COMMISSIONS REVERSÉES PAR LES GÉRANTS DES PRODUITS SOUSCRITS

Un conseiller patrimonial peut facturer des honoraires au titre des recommandations faites ou de l'étude fiscale réalisée. Mais les sociétés Internet font rarement payer le conseil, préférant se rémunérer via des frais prélevés sur les placements souscrits. Cette rémunération prend la forme de rétrocommissions que leur versent les gérants de fonds d'investissement, de contrats d'assurance vie, de PER ou de SCPI. Soit, selon les cas, entre 0,5 et 3% sur les versements, et entre 0,10 et 0,40% sur les encours annuels. Une formule à la fois simple et économique pour le client. •

NOTRE COMPARATIF DÉTAILLÉ DES 5 PRINCIPAUX GESTIONNAIRES D'ÉPARGNE EN LIGNE

NOM DE LA SOCIÉTÉ (ANNÉE DE CRÉATION)	NOMBRE DE CLIENTS	ENCOURS GÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	NOMBRE DE CONTRATS D'ASSURANCE VIE	NOMBRE DE PLANS D'ÉPARGNE RETRAITE	NOMBRE DE PEA (1) SOUS GESTION	NOMBRE DE FONDS POUR DÉFISCALISER (2)	NOMBRE DE SUPPORTS IMMOBILIERS (3)
Altaprofits (2000)	52 000	3 milliards d'euros	4	1	1	5	13
Bienprévoir (2008)	2 600	200 millions d'euros	8	3	0	2	48
Linxea (2001)	41 000	1,7 milliard d'euros	4	3	1	6	53
Meilleurtaux Placement (2007)	49 000	2,5 milliards d'euros	3	3	1	10	23
Netinvestissement (2011)	2 300	200 millions d'euros	16	3	1	8	54

(1) Plan d'épargne en actions. (2) FCPI, FIP, Sofica, parts de groupement foncier. (3) SCPI, SCI ou OPCVI.



ENTREPRISE Un joli bonus fiscal pour les salariés qui alimentent le PEE mis en place

Plus de 300 000 entreprises françaises ont mis en place un dispositif d'épargne collective, appelé PEE (plan d'épargne entreprise), qui permet à leurs employés de se constituer un portefeuille de fonds diversifiés et de le faire fructifier hors impôts. Environ 10 millions de salariés en profitent : en regard des avantages offerts (l'employeur donne souvent un coup de pouce financier), il ne faut pas hésiter à y souscrire si vous y avez accès, sachant qu'un PEE n'est obligatoire qu'à partir de 50 salariés.

FONCTIONNEMENT L'ARGENT INVESTI EST NORMALEMENT BLOQUÉ 5 ANS, MAIS IL Y A DES EXCEPTIONS

Un PEE peut être alimenté par des versements volontaires, plafonnés à 25% de sa rémunération annuelle brute. Il est aussi possible d'y placer sa participation, son intéressement, et la plupart des jours de

congé du compte épargne temps (CET). Normalement, l'argent placé et les gains acquis sont bloqués 5 ans, sauf si vous quittez l'entreprise (lire l'encadré ci-dessous). Récupérer son épargne avant l'heure, toujours sans impôts (hormis 17,2% de prélèvements sociaux), est toutefois autorisé dans quelques autres cas : mariage (ou conclusion d'un Pacs), divorce (ou rupture d'un Pacs) avec la garde d'au moins un enfant, naissance d'un troisième enfant, invalidité d'un membre du foyer, décès du conjoint ou du pacsé, surendettement, création d'entreprise, achat ou rénovation de son habitation.

ABONDEMENT PLUS DE 60% DES ENTREPRISES COMPLÈTENT LES VERSEMENTS OPÉRÉS PAR LE SALARIÉ

Le plan peut être «abondé», autrement dit alimenté par des versements de l'employeur venant compléter ceux du sala-

rié. Cet abondement, conditionné à l'affectation dans le PEE des sommes issues de la participation et de l'intéressement, est toutefois limité par la loi à 300% des versements annuels du salarié et, pour l'année 2022, à 3 290 euros (ou 5 923 euros en cas d'investissements réalisés dans des actions de sa propre entreprise). Notez que si ce coup de pouce de l'employeur n'est en aucun cas obligatoire, plus de 60% des entreprises jouent le jeu (elles ont alors droit à un avantage fiscal), avec un abondement moyen égal à 100% de la mise du salarié.

CHOIX D'INVESTISSEMENT ÉVITEZ LES FONDS MONÉTAIRES, LEURS PERFORMANCES SONT MÉDIOCRES

En plus des éventuelles actions de l'entreprise, au moins trois fonds d'investissement (on parle de FCPE) doivent être proposés sur le PEE, dont un fonds dit «solidaire», avec un degré de risque différent pour chacun. Sauf si vous comptez récupérer très vite votre épargne, évitez les fonds sécurisés, investis à 100% en titres monétaires : leurs performances sont aujourd'hui proches de zéro. Si votre horizon de placement excède 5 ans, privilégiez un fonds équilibré (moins de 60% d'actions), et s'il excède 10 ou 20 ans, visez un fonds dynamique (plus de 80% d'actions), sachant que vous pourrez à tout moment transférer l'argent d'un fonds à un autre si vous changez d'avis.

EN CAS DE DÉPART DE L'ENTREPRISE, QUE DEVIENT VOTRE PEE ?

CONDITIONS DE DÉPART	IMPOSITION DES GAINS	PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX À 17,2%	CONSERVATION DU PEE	NOUVEAUX VERSEMENTS
Licenciement ou démission (1)	Non	Oui	Oui (2)	Non (3)
Changement d'employeur	Non	Non	Oui (4)	Oui (5)
Retraite	Non	Oui	Oui (2)	Oui (6)

(1) Ou rupture conventionnelle, ou fin de CDD. (2) Les frais de tenue de compte ne sont plus pris en charge par l'employeur. (3) Hormis l'intéressement et la participation de l'année écoulée lorsqu'ils sont versés après le départ du salarié de l'entreprise. (4) Les fonds sont transférés sur le PEE (ou le plan d'épargne retraite) mis en place par le nouvel employeur, et l'antériorité fiscale est conservée. (5) Sur le PEE du nouvel employeur. (6) Le PEE n'est alors plus abondé par l'employeur et chaque nouveau versement est bloqué cinq ans.

Lorsqu'il quitte son entreprise, quel qu'en soit le motif, le salarié peut récupérer son épargne hors impôts (mais pas hors prélèvements sociaux). Il a aussi la possibilité de garder son plan d'épargne entreprise, mais sans y faire de nouveaux versements, sauf s'il part en retraite (le plan ne sera toutefois plus abondé), sachant que tout versement sera alors bloqué 5 ans. Notez que le transfert de l'épargne dans le PEE du nouvel employeur est autorisé, sans impôts ni taxes sociales.



PHOTO: © RYANKING999 - STOCK.ADOBE.COM

FISCALITÉ LES GAINS RÉALISÉS ÉCHAPPENT À L'IMPÔT, MAIS RESTENT SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Après les 5 années réglementaires de blocage, les gains issus de tous les versements effectués sur un PEE sont exonérés d'impôts sur le revenu (ils sont toutefois assujettis aux prélèvements sociaux, au taux de 17,2% depuis janvier 2018). A signaler : le blocage de l'épargne durant 5 ans s'entend versement par versement, et non pas à compter de la date d'ouverture du plan. En clair, chaque versement et les gains qui y sont liés deviennent disponibles après 5 ans. ●